

BASE NAUTIQUE DE CAYEUX SUR MER

AVIS de COURSE OPEN DE PICARDIE N°1

(toutes séries dériveurs et catamarans)

Dimanche 06/09/2015

Autorité organisatrice :

APVP - 11 rue Ancel de Caïeu

80410 CAYEUX SUR MER

Tél. : 06 84 49 54 38 ou 06 07 26 75 04

1. Règles :

Cette régate sera régie par les règles suivantes :

- les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2013- 2016,
- Les prescriptions de la FFVoile et les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- Les instructions de course.

Le port d'une flottabilité individuelle est obligatoire.

Le port de chaussures est obligatoire.

Un bout de remorquage est obligatoire.

2. Classes admises :

La régate est ouverte aux dériveurs solitaires (sauf Optimist), doubles et catamarans

3. Inscriptions

- 3.1 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à l'autorité organisatrice définie ci-avant au plus tard le 06/09/2015
- 3.1 Les coureurs (chaque membre de l'équipage pour les dériveurs double) résidant en France devront présenter au moment de l'inscription leur **licence FFV 2013 à jour du visa médical**.
Les mineurs devront présenter une autorisation parentale pour l'épreuve.
- 3.3 Les inscriptions seront validées sur le lieu où se déroulera la régate (le secrétariat sera ouvert à partir de 9h00).
- 3.4 Pas de frais d'inscription.

4. Programme des Courses

- 4.1 Heure de mise à disposition du Comité de Course pour course à suivre :
12 heures
- 4.2 Nombre de courses prévues : courses à suivre.
- 4.3 Proclamation des résultats suivie du verre de l'amitié à 17 h 00 ou dès que possible après l'instruction des réclamations.

5. Type de Parcours :

Les parcours à effectuer sont :

Parcours construit.

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la prescription fédérale.

6. Classement

- 6.1. Le classement sera établi selon le système de points à minima prévu à l'annexe A des RCV 2013-20116.
- 6.2. Les classements suivants seront établis :
 - Dériveurs toutes séries.
 - Catamarans toutes séries.
- 6.3. Le nombre de courses nécessaire devant être validées pour constituer une série est de deux.

6.5. Courses retirées :

- a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de deux.
- b) nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de trois.

7. Système de pénalités

7.1 Les pénalités des règles 44.1 et 44.2 s'appliquent

7.2 Le respect de la règle 42 - pourra donner lieu à un jugement sur l'eau.

8. Décharge de responsabilité

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir (règle 4 : décision de courir).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

9. Informations - Contacts

Marée BM 13h06 coef. : 48

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

APVP

11 rue Ancel de Caïeu - 80410 Cayeux sur mer

Tél : 06.84.49.54.38

Courriel : apvp80@gmail.com

Pascal Jouassain

Tél : 06.07.26.75.04

Courriel : pascal.j.nautic@wanadoo.fr